



**Délibération n° CONS. – 31 – 3 juillet 2019 – Avis relatif à l'ouverture des négociations sur un avenant n°3 la convention nationale des chirurgiens-dentistes**

Le 20 juin 2018, le Conseil de l'UNOCAM a décidé de signer la convention nationale des chirurgiens-dentistes.

Par lettre en date du 26 juin 2019, notifiée le 28 juin 2019, la Direction générale de l'UNCAM a convié l'UNOCAM, en application des articles L 162-14-3 et D. 162-26 du code de la sécurité sociale, à participer aux négociations sur un avenant n°3 à la convention nationale des chirurgiens-dentistes. L'ouverture des négociations conventionnelles est envisagée le 6 septembre 2019.

L'UNOCAM décide de participer aux négociations conventionnelles des chirurgiens-dentistes sur l'avenant n°3 à la convention nationale.

**Délibération adoptée à l'unanimité**